avec l'opulence, mais bien le bonheur et l'aisance acquis, bien rarement, hélas! par le travail dans l'humble condition du laboureur; tel doit être, à ce qu'il nous semble, le caractère d'une chaumière véritable dans un parc. Nous ajouterons que l'impression en est encore plus certaine et plus satisfaisante pour l'esprit comme pour les yeux, quand le propriétaire d'un vaste jardin paysager établit réellement dans la chaumière qui contribue à décorer son parc une famille laborieuse dont l'aisance n'est point une fiction, et qui peut figurer naturellement le bonheur de la vie champêtre.

F. — *Constructions diverses; maison d'habitation.*

Toutes les constructions indispensables, la maison du jardinier, les serres, l'orangerie, peuvent et doivent servir d'ornement, chacune dans le style qui lui est propre; mais c'est surtout la maison d'habitation qui, par le choix judicieux de son emplacement et le caractère de son architecture, doit être l'ornement principal du jardin paysager, celui qui, des parties les plus reculées, sert de point de vue, celui, enfin, vers l'agrément duquel tout l'ensemble de la composition doit converger. La place naturelle d'une maison dans un parc, est au point d'où l'on découvre la plus belle vue, à l'abri des vents violents qui règnent le plus habituellement, à l'exposition du midi dans les pays froids et tempérés, à celle du sud-est ou du sud-ouest dans les pays chauds, à l'est plein sous les climats ardents où le soleil de midi doit être évité comme un fléau. La hauteur de ce bâtiment principal, sa forme, son étendue, son caractère enfin, doivent être étudiés selon les règles du bon sens et du bon goût, et s'harmoniser parfaitement avec le paysage. Soyez sûr que vous aurez mal choisi la place de votre habitation, si partout ailleurs que sur l'emplacement dont vous avez fait choix, une personne de goût trouve qu'une autre habitation pourrait être à sa place, et cadrer tout aussi bien avec l'ensemble du jardin paysager.

G. — *Ruines.*

Les ruines produisent un effet très pittoresque, quand leur situation est choisie avec assez de discernement pour qu'il semble naturel qu'on y ait jadis élevé un édifice actuellement ruiné; elles sont un contre-sens alors qu'on les rencontre là où rien n'a pu, dans aucun temps, justifier l'existence de la construction dont elles figurent les vestiges. La grande difficulté consiste à leur donner une apparence telle qu'elles puissent paraître l'ouvrage du temps et non celui de l'art, ou d'une destruction violente et récente. On choisit ordinairement pour construire une ruine artificielle des pierres brutes qui ont l'air d'avoir été rongées de vétusté; on donne aux murs une grande épaisseur, en y pratiquant des crevasses et d'autres marques extérieures de l'action destructive du temps, comme si elles avaient résisté à ses efforts pendant des siècles. Il est essentiel qu'à l'aspect d'une ruine, l'imagination puisse reconstruire sans effort l'édifice en son entier, et qu'il ne soit pas possible de se méprendre sur ce qu'a dû être cet édifice avant de tomber en ruines. Les débris de ruines, tels que des fûts et des chapiteaux de colonnes ou des fragments de corniches qui peuvent être dispersés aux alentours, doivent porter le même caractère que les parties qu'on suppose restées seules debout; l'illusion cesse à l'instant si l'œil ne retrouve pas, pour ainsi dire, la place qu'ont dû occuper ces débris dans l'édifice, lorsqu'il subsistait en entier; à plus forte raison, il n'y a pas d'illusion possible quand on entasse au pied d'une ruine des fragments d'architecture ou de sculpture en désaccord par leur style ou seulement par leurs proportions, avec le bâtiment tel qu'il peut être reconstruit par la pensée.

Dans le but de rendre l'illusion aussi complète que possible, une ruine artificielle doit être construite d'après le plan d'un bâtiment complet, et la place de ce qui manque doit être, sinon visible distinctement, au moins suffisamment accusée sur le terrain. Une précaution non moins indispensable, c'est de calculer la construction des ruines de manière à ce que leur défaut de solidité ne soit qu'apparent, et que même quand elles ont l'air prêtes à s'écrouler sur les passants, on puisse néanmoins s'en approcher et pénétrer sans danger au milieu de leurs débris.

C'est seulement quand l'ensemble de la ruine est bâti, qu'on s'occupe de donner aux parties saillantes et anguleuses, telles que sont les corniches, les chambranles des portes et les embrasures des fenêtres, l'apparence des dégradations causées par l'action lente des siècles. Cette apparence est plus naturelle et semble mieux causée par le temps lorsqu'on frappe au hasard sur ces parties saillantes avec un corps obtus, que lorsqu'on a recours au marteau du tailleur de pierre; dans ce dernier cas, il est presque impossible qu'on ne reconnaisse pas quelque part d'une manière évidente les traces de la main de l'homme, là où pour conserver l'illusion, il faut ne voir que la main du temps.

L'architecte chargé d'élever une ruine factice dans un jardin paysager ne perdra pas de vue l'effet que doivent produire leurs débris et les signes de leur dégradation, vus à diverses distances. La place des ruines artificielles doit être éloignée de l'habitation et du centre des jardins, autant que possible dans un lieu élevé, qu'on puisse apercevoir de loin, dans plusieurs directions, et sous plusieurs aspects. Le paysage, aux environs des ruines, doit avoir un caractère grave et solennel, ce doit être une solitude silencieuse, où nul autre bruit ne se fait entendre que celui d'une harpe éolienne, où des taillis mêlés de ronces et de broussailles forment un fourré impénétrable, où quelque érable antique, quelque chêne séculaire, croissant à travers les crevasses des murs tapissés de mousse et de lierre, semblent des témoins vivants de leur antiquité. C'est dans des lieux